

Luxembourg, le 27 juillet 2023

Circulaire 06/2023 aux fédérations sportives agréées concernées

Objet : envoi des conclusions médico-sportifs par voie OTX

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que la Division médico-sportive va travailler avec une nouvelle application pour gérer les dossiers médico-sportifs à partir du 11 août 2023.

L'envoi des conclusions médico-sportifs se fera dans un souci de sécurisation des données transmises et par obligation de protection de données par voie OTX.

Les fédérations et les clubs vont recevoir pour leurs sportifs affiliés un mail avec un lien pour ouvrir le document PDF avec les conclusions médico.

Le lien sera accessible pendant 10 jours, temps de sauvegarder le document PDF.

Merci de transmettre cette circulaire à vos clubs sportifs affiliés.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Sports

Georges Engel